NAINTRÉ Tent d'evits 086-218601748-20230404-31_D2023-BF Recu le 11/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt trois, le quatre avril à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD. Maire.

Réf: TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents: 22 Pouvoirs: 3 Absents: 4

Date de la convocation : 29 mars 2023

PRÉSENTS: CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, VERDUZIER Kévin, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU SULLI Bruno représenté par B MASSONNEAU

ABSENTS: MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, VERDUZIER J-Bernard, GABIGNON Christophe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°31

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - CIMETIERES - APPROBATION

Sous la présidence de Monsieur CHALLOT, 1er adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif 2022 des CIMETIERES qui s'établit comme suit, conformément au document de synthèse présenté:

Section de fonctionnement :

Dépenses

5 707.96 €

Recettes

9 091.64 €

Excédent de clôture

3 383.68 €

Section d'investissement (hors restes à réaliser) :

Dépenses

23 240.00 €

Recettes

9 067.14 €

Déficit de clôture

14 172.86 €

AR Prefecture

086-218601748-20230404-31_D2023-BF Reçu le 11/04/2023

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif 2022 des CIMETIERES.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOI, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le

1 1 AVR. 2023